



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collectivité départementale : Mayotte

Question au Gouvernement n° 1582

Texte de la question

DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE À MAYOTTE

M. le président. La parole est à M. Mansour Kamardine, pour le groupe de l'UMP.

M. Mansour Kamardine. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.

M. Jean-Marie Le Guen. Lui, il ne va pas interroger la ministre de l'outre-mer !

M. Mansour Kamardine. Monsieur Gaymard, vous êtes le premier ministre de l'agriculture en exercice à nous avoir rendu visite depuis que Mayotte est française, c'est-à-dire depuis 1841. Au cours de ce voyage, accompli du 15 au 17 juillet dernier, vous avez eu un contact direct avec l'ensemble des parties prenantes au développement de l'agriculture. Vous avez même pu apprécier la pluie tropicale qui, je vous le rappelle, est un facteur essentiel dans la production agricole.

Ainsi, après une inspection de la partition des services entre votre ministère et la collectivité départementale, vous avez eu plusieurs séances de travail particulièrement riches, que ce soit avec le monde de la pêche, avec les élus de la chambre consulaire, ou encore avec les organisations syndicales, sur différents lieux d'exploitation que vous avez visités.

Au contact direct avec la réalité de l'agriculture mahoraise, vous avez pu, à cette occasion, vous rendre compte personnellement de l'état de la recherche appliquée par le CIRAD au service du développement de l'agriculture à Mayotte, avant de clôturer votre séjour par une réunion bilan au conseil général.

Pendant ces trois jours, vous avez rencontré des partenaires engagés et déterminés à prendre toute leur part dans le développement de l'agriculture, parce qu'ils rejettent l'assistanat. En revanche, ils attendent de l'État l'impulsion nécessaire, qui passe, à titre d'exemple, par la création de la chambre d'agriculture, attendue pour la fin de cette année, ou encore par l'accès à des prêts à taux bonifié pour réaliser les investissements de base. En un mot, et fort des enseignements que vous avez tirés personnellement, vous avez proposé, et je vous cite, monsieur le ministre, d'"imprimer une voie mahoraise du développement agricole".

C'est en considération de l'ensemble de ces éléments que la représentation nationale souhaiterait, j'en suis sûr, connaître la politique agricole du Gouvernement pour Mayotte, en particulier après votre visite historique.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.

M. Hervé Gaymard, ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Monsieur le député, comme vous, Brigitte Girardin et moi-même *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* sommes attachés au développement de l'agriculture et de la pêche à Mayotte, car cette île dispose de nombreux atouts, non seulement pour assurer son autosuffisance alimentaire, mais également pour développer un certain nombre de productions à l'exportation.

Le plan du Gouvernement pour l'agriculture, la pêche et l'aquaculture mahoraises comporte trois axes.

Tout d'abord, il convient d'oeuvrer dans le sens de la professionnalisation des agriculteurs. C'est dans ce cadre que nous mettons en place une chambre d'agriculture à Mayotte. Les élections auront lieu en mars 2005, après que le décret sera passé devant le Conseil d'État.

Le deuxième axe est la clarification des conditions d'adhésion de Mayotte à l'Union européenne. Actuellement,

une mission est sur place afin d'examiner, sur chaque sujet, les chances et les opportunités que cette adhésion va impliquer dans les deux ans qui viennent.

Le troisième axe, enfin, est la mise en oeuvre de mesures spécifiques pour le développement de Mayotte, mesures sur lesquelles j'aurai l'occasion, d'ici un mois, d'apporter des précisions complémentaires.

Néanmoins je peux d'ores et déjà préciser qu'il faut poursuivre la clarification du régime foncier, qui est en bonne voie. Il convient également de prendre des mesures spécifiques pour la pêche et l'aquaculture, car ces secteurs offrent beaucoup de potentialités. Il faut aussi développer l'agriculture vivrière. À cet égard, je tiens à saluer le remarquable travail qu'accomplit le CIRAD en la matière. Enfin, il est bien évidemment indispensable de mettre en place des outils financiers, je pense notamment à l'introduction de prêts bonifiés à l'agriculture qui, pour l'instant, n'existent pas à Mayotte.

Tel est, monsieur le député, le bilan que je voulais dresser en ce qui concerne le dossier du développement agricole de Mayotte. J'aurai l'occasion, dans les semaines qui viennent, d'apporter des compléments à cette réponse, car nous savons que, pour l'avenir de Mayotte, le développement de l'agriculture est indispensable. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. Mansour Kamardine. Merci, monsieur le ministre.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1582

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 octobre 2004